



**Monsieur Claude Wiseler  
Président de la  
Chambre des Députés**

**Luxembourg, le 25 juin 2024**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question orale à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de l'argent liquide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Laurent Mosar**

**Député**